

Alerte presse
Paris, le 3 juin 2025

Bonjour,

En 2025, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fête ses 20 ans. Cette dernière s'était fixée plusieurs objectifs majeurs, dont la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap et la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard de celles-ci.

Dans ce contexte, l'Agefiph et le FIPHFP publient leur Observatoire de l'Emploi et du Handicap qui dresse le bilan des 20 ans de cette loi ; quatre faits marquants sont à souligner :

- Le nombre de personnes reconnues handicapées a considérablement augmenté, passant de 1,3 million à plus de 3 millions.
- Le nombre de personnes en emploi a également plus que doublé, atteignant 1,2 million.
- Le taux de chômage des personnes en situation de handicap a diminué de 17 % à 12 %, bien qu'il demeure supérieur à celui du taux de chômage global (7 %).

De plus, cette étude recueille les témoignages d'un large éventail d'acteurs concernés.

Christian Ploton, Président de l'Agefiph : « L'Agefiph porte la volonté d'amplifier l'accès aux ressources de droit commun et de mieux les mobiliser au service de tous. Nous avons à cœur de contribuer, aux côtés de l'ensemble de nos partenaires, à une société où chacun, quelle que soit sa situation, peut pleinement exercer ses droits et participer à la vie économique. »

Françoise Descamps Crosnier, Présidente du Comité national du FIPHFP : « La Fonction publique connaît une dynamique positive et encourageante. Le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap s'élève aujourd'hui à 5,93 %. Mais derrière ce chiffre se cache une grande hétérogénéité entre les versants, et même au sein de chacun d'eux. Il nous reste donc un chemin important à parcourir pour faire du handicap un sujet complètement intégré, dans les faits comme dans les esprits. »

Laurent Marcangeli, Ministre de l'Action publique, de la fonction publique et de la simplification : « Il y a quelques mois, nous célébrions les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce texte, rappelons-le, a permis des avancées majeures. [...]. Mais soyons lucides : nous avons encore du chemin à parcourir pour dépasser le cap des 6% [...]. »

Astrid Panosyan-Bouvet, Ministre du Travail et de l'Emploi : « [...] il nous faut poursuivre et amplifier l'effort : l'emploi progresse mais il reste en retrait par rapport à plusieurs de nos voisins européens, et par rapport à la population générale. C'est pourquoi notre mobilisation reste totale. C'est une priorité à laquelle je suis particulièrement attentive lors de chaque réunion du comité national pour l'emploi, qui réunit les acteurs nationaux de l'emploi et de la formation. »

Charlotte Parmentier Lecocq, Ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap depuis septembre 2024 : « De nombreux défis se trouvent aujourd'hui devant nous [...]. Nous souhaitons fluidifier les parcours professionnels afin de permettre des passages entre l'emploi accompagné et

l'emploi ordinaire, et encourager la possibilité de carrières diversifiées correspondant aux aspirations individuelles. Ces évolutions sont devant nous et seront bénéfiques à tous. »

Vous trouverez via [ce lien](#) L'Observatoire Emploi et Handicap complet, avec l'ensemble des témoignages et les chiffres de l'étude.

A propos du FIPHFP

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'insertion des personnes en handicapées œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (FIPHFP). Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2024, 37 778 recrutements ont été réalisés et 8 805 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 5,93%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts. Plus d'informations sur www.fiphfp.fr / suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X @FIPHFP

À propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est l'acteur de référence emploi et handicap. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; accompagne les acteurs de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et de la santé au travail et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2024, l'Agefiph a notamment financé et réalisé plus de 175 650 interventions auprès de personnes en situation de handicap et des entreprises.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr / suivez l'Agefiph sur X @Agefiph_

Contacts Presse :

FIPHFP

Véronique Bonnet – 06 08 62 33 59 – v.bonnet@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu – 06 89 57 84 63 – c.lemahieu@agence-cid.fr

Agefiph

Ghislaine Cristofolletti - 06 21 65 41 96 - g-cristofolletti@agefiph.asso.fr

Agence Wellcom

Anne Mauvieux & Louna Benicourt - 01 46 34 60 60 – agefiph@wellcom.fr